

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
De la Commune de FLEAC**

Nombre de conseillers en exercice : 27 - présents : 16 - votants : 22 dont 6 pouvoirs	Dûment convoqué, le Conseil Municipal de la Ville de FLEAC s'est réuni en session ORDINAIRE , à la salle des fêtes de FLEAC le lundi 22 juin 2026 sous la Présidence de Mme Hé- lène GINGAST, Maire.
---	---

Date de la convocation du Conseil municipal : le 16/06/2026

PRESENTS :

Mmes GINGAST, LAINÉ, CHAUVEAU, AUDRA, BULTÉ, CHEMINADE, FAURY, RA-
NIVOALISON, VASLIN,

MM. LABROUSSE, CALANDRAUD, CHAUVAUD, GASCHET, GONIN, LANGLOIS, NI-
COLAS.

ABSENTS EXCUSES :

MM. CHEMIN, DUPEYROUX, FREMINET, LAGARDE, LOJEWSKI, SOETE,
Mmes BADALIAN, BALDÉ, BEL, DESACHY, JUIN.

POUVOIRS : De M. Patrick LOJEWSKI à Sébastien CHAUVAUD

De Didier CHEMIN à Sylvain GASCHET

De Agnes BEL à Catherine BULTÉ

De Cécile JUIN à Pierre CALANDRAUD

De Yoba BALDÉ à Christine VASLIN

De Romain SOETE à Christine AUDRA

SECRETAIRE DE SEANCE : Catherine BULTÉ

Délibération : 2026-06-04

Finances – Décision modificative budgétaire n°2 (Budget principal)

Rapporteur : Patricia LAINÉ

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu la délibération n° 2026-04-08 du 27 avril 2026 adoptant le budget primitif
pour l'année 2026,

Vu la délibération du conseil municipal du 18/05/2026 adoptant la décision
modificative 1/2026 du budget principal,

Considérant la nécessité de prendre en compte dans les écritures comptables du
budget principal des besoins nouveaux,

Il est proposé de modifier le BP 2026 pour le budget principal de la commune
comme suit :

En investissement :

- Réduction de l'enveloppe allouée aux travaux de l'Hôtel de ville,
- Besoins nouveaux pour le groupe scolaire : compte-tenu des épisodes récurrents de canicule et en complément des travaux d'installation d'une pompe à chaleur air/air dans la salle d'activités, acquisition de ventilateurs pour équiper les salles de classes et les dortoirs de maternelles,
- Ajustement des besoins suite à réception du chantier d'installation des pompes à chaleur à la MJC (micro-crèche) et la salle d'activités du groupe scolaire,
- Ajustement des besoins pour la création du local archivage dans l'ancien garage de la Police,
- Besoins nouveaux au centre technique : acquisition d'un conteneur pour entreposer du matériel, permettant ainsi de libérer l'intégralité de l'espace du garage police pour les archives,
- Ajustement des besoins pour le restaurant scolaire pour mise aux normes en matière de sécurité sanitaire (tapis de décontamination) et pour la prévention des troubles musculosquelettiques des agents (cuvier) – montant voté HT au lieu de TTC.

EN INVESTISSEMENT					
Sens / Section	Op. / ART.	Objet	BP 2026 + DM.1	DM.2	TOTAL après DM
DI	324 / 21312	Garderie - ALSH / Constructions bâtiments scolaires	9 000,00 €	- 926,74 €	8 073,26 €
DI	269 / 21311	Hôtel de ville / Constructions bâtiments administratifs	90 793,96 €	- 2 929,90 €	87 864,06 €
DI	348 / 21318	MJC / Constructions autres bâtiments publics	7 500,00 €	- 1 117,06 €	6 382,94 €
DI	345 / 2188	Groupe scolaire / Autres immobilisations corporelles	00,00 €	+ 1 471,70 €	1 471,70 €
DI	278 / 2188	Centre technique / Autres immobilisations corporelles	15 000,00 €	+ 3 000,00 €	18 000,00 €
DI	315 / 2188	Restaurant scolaire / Autres immobilisations corporelles	2 750,00 €	+ 502,00 €	3 250,00 €
Sous-total Dépenses d'investissement				00,00 €	
Sous-total de la section d'investissement				0,00 €	

Le Conseil Municipal,

Après avoir entendu l'exposé de Madame le rapporteur,

Après en avoir délibéré,

AR Prefecture

016-211601380-20260622-DCM_202605_04B-BF
Reçu le 16/07/2026

A l'unanimité des suffrages exprimés par 22 voix pour, zéro contre et aucune abstention, DÉCIDE :

- **D'APPROUVER** la proposition ci-dessus exposée de modification du budget principal n°02-2026,
- **D'AUTORISER** Madame le Maire, à signer tous les documents nécessaires à ce dossier.

Fait et délibéré à Fléac, le 22 juin 2026.

Pour copie conforme,
Le Maire,

Hélène GINGAST



Certifiée exécutoire compte tenu de :

Transmission à la préfecture le : **16 JUL. 2026**

Réception du :

Et l'affichage du : **16 JUL. 2026**
17 JUL. 2026

Le Maire, Hélène GINGAST



Voie de recours : En application des dispositions de l'article R421-1 du Code de justice administrative, cette délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal Administratif de Poitiers dans les deux mois qui suivent sa publication ou sa transmission au représentant de l'Etat dans le Département.

AR Préfecture

Finances : décision modificative budgétaire n°2 - budget principal

Identifiant unique de l'acte : 016-211601380-20260622-DCM_202605_04B-BF

Numéro d'acte : DCM_202605_04B

Date de décision : 22/06/2026

Nature : DOCUMENTS_BUDGETAIRES_ET_FINANCIERS

Code matière : 7-1-0-0-0 (Finances locales / Decisions budgétaires)

Fichier acte : DOCBUDG-21160138000010-016003-DM2-2026-03072026000000.xml

Fichier(s) annexes(s) : 2026_06_04_Finances_DM2_BP.pdf

Collectivité émettrice : commune-de-fleac

Acte transmis par : Frédérique VIROLE

Date d'envoi de l'acte : 16/07/2026 09:39:27

Date de réception de l'AR : 16/07/2026 09:41:39